

Bureau du conseil de gestion Séance du 17 juillet 2013

DELIBERATION N°009/2013

Avis simple sur le chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer du SCOT Littoral Sud

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L334-5, R334-33, 6°, R 334-34 et R 331-50;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du parc naturel marin du golfe du Lion;
- VU l'arrêté conjoint du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°201243-004 du 22 mai 2012, modifié, portant nomination des membres du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées n°2012/06 du 15 mars 2012 portant délégations données au conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion;
- VU le règlement intérieur du parc naturel marin, approuvé par le conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées par délibération du 3 octobre 2012, notamment son article 11;
- VU la délibération du conseil de gestion du parc naturel marin n°5 du 9 juillet 2012, accordant délégation au bureau du conseil ;
- VU le dossier de la communauté de communes Albères Côtes Vermeille en date du 01 mars 2013 présentant le SCOT Littoral Sud et plus particulièrement la Note sur l'état initial de l'environnement et le diagnostic socio-économique du chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) : situation existante et perspectives d'évolution ;
- VU la convocation régulière du bureau et l'atteinte du quorum ;
- VU la note d'analyse du dossier établie par les services du parc ;
- CONSIDERANT que ce projet est une véritable avancée de la prise en compte la mer par les acteurs locaux ;
- CONSIDERANT qu'il prend en compte la protection des écosystèmes marins et le développement durable des activités maritimes qui sont les piliers du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

Sur présentation du président, après en avoir délibéré

Article 1. Le bureau du conseil de gestion donne un avis favorable au chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer du SCOT Littoral Sud.

Vote sur cet avis:

Favorables: 1:

Défavorables: 0

Abstention: 0

Le Président du conseil de gestion

Christian BOURQUIN